



Demande de logement social

Par anatole78

bonjour,

J'aimerais savoir s'il est légal que ce soit le service logement de la mairie de la commune que vous avez choisie comme lieu de résidence qui sélectionne les candidats qui ont fait une demande de logement social. Si votre candidature est retenue par l'agent municipal, elle sera ensuite proposer à la commission d'attribution de logements présidée par le bailleur social

Par isernon

bonjour,

en fait, selon votre message, le service logement de votre commune fait une présélection des demandeurs d'un logement social.

je suppose que cette présélection permet d'enlever les demandeurs qui ne correspondent pas aux critères exigés.

je ne vois pas en quoi ce serait illégal que le service logement de votre commune fasse cette présélection.

salutations

Par rvroy

Bonjour,

C'est tout à fait normal, c'est la commission (CAL) qui prends la décision finale (participants : bailleur, mairie, état) et non la mairie seule, les représentants de l'état peuvent aussi proposer des candidats.

Cordialement,

Par anatole78

En effectuant des recherches sur internet, j'ai appris il faut s'inscrire sur le site commun à tous les bailleurs du département sélectionné. Le service de logement des mairies traite les dossiers des demandeurs de logement social que pour une partie des logements sociaux de leur commune avec tel ou tel bailleur social

Par anatole78

un autre avis, SVP merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez des informations utiles via ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10007]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10007
[/url]

Etant donné la pénurie de logements sociaux, vous avez intérêt à élargir votre demande. Consultez une assistante sociale.

Par kang74

Bonjour

Merci de prendre connaissance de ces réponses pour un sujet qui ressemble, étrangement , au vôtre .

[url=https://www.forum-juridique.net/immobilier/demande-de-logement-social-t36586.html]https://www.forum-juridique.net/immobilier/demande-de-logement-social-t36586.html[/url]

Par anatole78

monsieur

il y a 540 bailleurs sociaux en France donc je ne pense pas être la seule personne à me demander si cette pratique est légale ou pas car dans mon département c'est le bailleur social, un de ses agents qui est en charge d'étudier tous les dossiers de demande de logements

Par anatole78

j'attends une réponse de monsieur Kang74

Par anatole78

ce monsieur est-il vraiment juriste ou avocat?

Par yapasdequoi

Vous êtes CPE d'astreinte tous les soirs, n'est-ce pas ?